



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4026

Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordé par la Ville de Lyon au profit de l'association "Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes" relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 de la manifestation "Biennale de la Danse" - EI 01 204

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4026 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES FESTIVALS INTERNATIONAUX DE LYON ET RHONE-ALPES" RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITES DANS LA GALERIE DES TERREAUX SISE 12 PLACE DES TERREAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2018 DE LA MANIFESTATION "BIENNALE DE LA DANSE" - EI 01 204 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux, sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT46 - AT54 - AT 146 et AT150. Ce tènement immobilier, par ailleurs constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, fait partie du domaine privé communal.

L'association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la Danse ainsi que de la Biennale d'Art Contemporain.

Créée en 1984, la Biennale de la Danse est devenue un festival international de référence en matière d'art chorégraphique. A la fois événement populaire, rendez-vous professionnel international et plateforme de création, cette manifestation a su concilier le spectacle et la recherche, la tradition et la contemporanéité.

La 18^e édition de la manifestation « Biennale de la Danse » se déroulera du mardi 11 septembre au dimanche 30 septembre 2018 avec en point d'orgue le défilé « pour la paix », parade citoyenne inventive et généreuse, qui aura lieu le dimanche 16 septembre 2018. Elle mobilise de multiples acteurs culturels, artistiques et sociaux de l'agglomération lyonnaise, par un travail conjoint des professionnels de la danse et des associations locales dans de nombreux quartiers urbains.

Cette manifestation présente pour Lyon et son agglomération un intérêt manifeste et contribue au rayonnement international de la ville.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » demande à bénéficier du vendredi 24 août au lundi 8 octobre 2018 des locaux susvisés d'une superficie globale approximative de 1 200 m² destinés à la logistique et à l'installation de loges pour artistes.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 10 416 €HT/an.

Compte tenu de l'intérêt général et municipal certain de cette manifestation portant un projet d'animation culturelle toujours soutenu par la Ville de Lyon, il vous est proposé d'accorder la présente mise à disposition du domaine privé communal à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon », concernant la mise à disposition du domaine privé communal, à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides, des locaux susmentionnés, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY